



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^{ème} séance du mardi 3 décembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2024/19 de la Municipalité, du 25 avril 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Romain Felli et consorts
« Pédibus 2.0 : que roule le cyclobus ! »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois décembre deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :